

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
47  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
2  
Conseillers représentés :  
9  
Total votants :  
58

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président.      Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY  
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Dépôt du permis de construire pour la création d'une pergola à l'ALSH d'Arconsat  
DELIBERATION N°20170601-10**

***Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président***

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière » et « Thiers Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Le rapporteur expose qu'au titre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Montagne Thiernoise a travaillé en 2016 sur la création d'une pergola à l'ALSH « La Source » d'Arconsat. Cette réalisation d'un coût prévisionnel de 16 900 € HT doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire pour lequel il convient d'autoriser le Président à déposer la demande auprès des services compétents.


AR PREFECTURE

063-200070712-20170601-20170601\_10-DE  
Regu le 15/06/2017

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président à déposer  
une demande de permis de construire pour la construction d'une pergola à l'ALSH « La Source » à  
Arconsat.

TOTAL VOTANTS :	58 =	Conseillers Présents	47 +	Représentés	11	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD

